Envoyé en préfecture le 18/06/2018

Reçu en préfecture le 18/06/2018

Affiché le 19/06/2018



ID: 039-200057115-20180604-DCM_20180604_08-DE





Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 19Présents : 14Votants : 15

Date de la convocation :

28 mai 2018

Date d'affichage du compte rendu :

11 juin 2018

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20180604_08

Séance du 4 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le quatre juin à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents: Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

<u>Étaient absents excusés</u>: Joël ALPY (procuration à Pascale DUSSOUILLEZ).

<u>Étaient absents</u> : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Lydie CHANEZ a été désignée secrétaire de séance.

Objet: Vente de terrain d'aisance (parcelle ZI 317)

M. le Maire rappelle les échanges de la séance d'avril 2018 au cours de laquelle le conseil municipal s'est mis d'accord sur la proposition de vente de la parcelle ZI 317 au prix de 25 €/m² à M. et Mme Jackie ALPHONSE, rue des Frênes, au titre du terrain d'aisance.

Par un récent courrier, les demandeurs ont fait connaître à leur tour leur accord sur cette proposition, en suggérant un nouveau bornage incluant quelques mètres carrés supplémentaires d'emprise publique.

Envoyé en préfecture le 18/06/2018

Reçu en préfecture le 18/06/2018

Affiché le 19/06/2018



ID: 039-200057115-20180604-DCM_20180604_08-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de vendre la parcelle ZI 317 seule à M. et Mme ALPHONSE au prix de 25 €/m², frais de bornage et de notaire à la charge des acquéreurs.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Florent SERRETTE